



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°264

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 21 février 2023. Nous n'avons discuté que de l'agenda social 2023-2024. Il est ainsi prévu plusieurs négociations :

- **Mise à jour de l'accord égalité Femmes-Hommes.** Cet accord a été signé en 2014. Il devait être revu tous les 4 ans comme la loi l'exige. Pourtant en 2018, rien n'a été fait. Nous avons proposé d'y adjoindre la parentalité et un congé de menstruation (*pour les femmes qui ont des règles très douloureuses*). Ces ajouts pourraient aussi faire l'objet d'un accord en tant que tel. Début des négociations en septembre 2023.
- **Les salaires conventionnels.** La négociation est prévue en avril. Il serait temps ! En janvier, le taux d'inflation était de 6%. L'alimentation avait augmenté de 13,2% et l'énergie de 16,8%. Les négociations entre les distributeurs et les industries agroalimentaires sur les prix risquent de faire bondir les prix des aliments en mars. Mais doit-on espérer quelque chose de SYNTEC et CINOV ?
- **Complémentaire santé.** Renégociation de l'accord. La CGT avait fait des propositions en 2019 dans le cadre de la renégociation de l'accord de 2015. Nous n'avons pas été entendus. Nous réitérerons nos demandes le moment venu. Cette négociation est prévue à partir de septembre 2023.
- **Harcèlement et comportements sexistes.** La négociation devrait débuter début mars 2023, c'est-à-dire demain. Nous allons travailler à des propositions en la matière.
- **Les classifications.** Il est prévu de revoir les classifications de la branche... sans que les entreprises ne soient trop impactées. Le ton est donné. Alors qu'il faudrait transformer ces classifications afin que les salariés puissent s'y reconnaître, on risque de négocier un simple aménagement. La CGT a fait, là encore des propositions qui, nous l'espérons, seront étudiées. Il a été décidé de travailler la méthode à partir de juin 2023.
- **Les seniors.** Une étude a été demandée sur cette question, sans que l'on soit sûr de négocier... et ce alors que la branche a une culture de jeunisme.

La CFTC a proposé la négociation d'autres thèmes tels que le travail de nuit ou le forfait horaire annuel. C'est certainement pour faire plaisir au patronat... car il n'est pas sûr que les salariés soient demandeurs d'accords au rabais de cette nature.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes